

Guide de classification des entités dans le cadre de FATCA (V 2.4)

Décembre 2014

Clause de non-responsabilité

Ce document n'est pas conçu pour se substituer à la version finale de la réglementation du Trésor américain, aux Accords intergouvernementaux ou aux documents qui y sont liés, et ne peut être utilisé à cette fin. Ce document ne constitue pas un conseil fiscal. En cas de doute, veuillez consulter un conseiller fiscal professionnel.

Ce document est conçu pour vous aider à identifier et remplir les documents nécessaires à des fins de classification dans le cadre de FATCA, d'après les informations dont nous disposons actuellement sur FATCA. Le document sera modifié si et au moment où l'Internal Revenue Service (IRS) américain publie de nouvelles informations.

Ce document contient des schémas simplifiés de «l'arbre de décision». Pour déterminer votre classification de façon précise, veuillez vous référer à la description textuelle.

Sommaire

Informations générales	3
Objectif du document	3
Section 1	4
Ayant droit économique ou Intermédiaire	4
Ayant droit économique	4
Intermédiaire	5
Section 2	6
Recommandations aux entités pouvant être des établissements financiers	6
Liste des pays ayant signé des accords intergouvernementaux (IGA) dans le cadre de FATCA	6
Section 3	7
Introduction	7
Partie 1 – Questionnaire rapide	7
Partie 2 – Options de classification FATCA des entités étrangères non financières	7
Partie 3 – Options de classification FATCA des établissements financiers étrangers	7
Partie 1: Questionnaire rapide pour déterminer votre statut FATCA (soit Chapitre 4)	8
Partie 2: Détermination des entités étrangères non financières (Non-Financial Foreign Entity – NFFE)	10
Catégorie 1: Entités étrangères non financières participant à une entreprise active	10
Catégorie 2: Entités étrangères non financières cotées en bourse et leurs sociétés affiliées	13
Catégorie 3: Entités étrangères non financières constituées sur les «US territories»	15
Les «US territories» comprennent les Samoa américaines, Guam, les Iles Mariannes du Nord, Porto Rico ou les Iles Vierges américaines. Catégorie 4: Entités gouvernementales, organisations internationales et banques centrales d'émission	15
Catégorie 5: Sociétés holding et centres de trésorerie	17
Catégorie 6: Organisations à but non lucratif	18
Catégorie 7: Entités relevant de la section 501(c)	18
Catégorie 8: Entités étrangères non financières passives	20
Partie 3: Informations sur les FFI	21
Informations générales	21
Catégorie 1: Caisses de retraite	23
Catégorie 2: Trusts et entités de placement privées (entités avec moins de 20 investisseurs individuels)	25
Catégorie 3: FFI réputées conformes	28
Glossaire	31

Informations générales

Objectif du document

En conséquence du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), les documents exigés par le Credit Suisse («notre», «nos» ou «nous») ont été mis à jour et revus dans ce sens. Les documents que nous exigeons maintenant de nos clients («vous», «votre» ou «vos») dépendent désormais de plusieurs facteurs, parmi lesquels(i) votre classification selon FATCA et (ii) votre qualité d'ayant droit économique du compte ou le fait que vous agissiez en tant qu'intermédiaire au nom d'une autre personne ou entité. Ce document est conçu pour vous aider à identifier et remplir les documents requis aux fins de votre classification dans le cadre de FATCA.

La détermination de votre classification dans le cadre de FATCA peut constituer un processus long et compliqué. Afin de vous y aider, ce document donne un exemple d'approche pour déterminer la classification de votre compte dans le cadre de FATCA. Il est uniquement conçu comme un guide à cet effet. Par ailleurs, ce document vous donne des explications et des exemples pour vous aider à comprendre si vous êtes l'ayant droit économique du compte ou un intermédiaire sur le compte en question. Notez qu'il est possible, sur la base des points mentionnés ci-après, de conclure que plusieurs classifications FATCA puissent s'appliquer. Dans ce cas, veuillez consulter un conseiller fiscal professionnel.

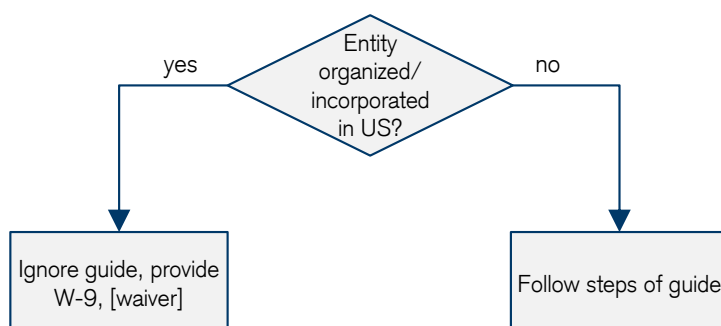
Remarque: les schémas de l'arbre de décision se présentent sous une forme simplifiée. Pour déterminer votre classification de façon précise, veuillez vous référer à la description textuelle.

Entités américaines

Si vous êtes une entité constituée ou incorporée aux Etats-Unis (à l'exclusion des « US territories »), veuillez ignorer ce guide et fournir un formulaire W-9 à votre conseiller clientèle (ainsi qu'une déclaration de renonciation si vous traitez avec une Banque située dans une juridiction où s'appliquent des restrictions légales en matière de déclaration).

Si vous n'êtes pas une entité constituée aux Etats-Unis ou dont le siège s'y trouve, mais que vous avez déjà entrepris un examen de votre classification FATCA au sein de votre entité et que vous connaissez déjà votre classification FATCA, veuillez remplir un formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY et le fournir à votre conseiller clientèle.

N'utilisez pas le formulaire W-8BEN-E si vous êtes une personne agissant en qualité d'intermédiaire (veuillez consulter la section 1 ci-dessous).



Section 1

L'objectif de cette section est de vous aider à déterminer si vous êtes **l'ayant droit économique** ou un **intermédiaire** sur le compte en question; ce qui détermine si vous devez remplir un W-8BEN-E ou un W-8IMY. La détermination de votre statut d'ayant droit économique ou d'intermédiaire est distincte et séparée de celle de votre statut FATCA.

Si vous savez déjà quel formulaire vous devez remplir, vous pouvez passer cette section et aller directement à la Section 2.

Si vous ne savez pas si l'entité est un intermédiaire ou un ayant droit économique sur la base des informations ci-dessous, veuillez consulter un conseiller fiscal professionnel.

Ayant droit économique ou Intermédiaire

Ayant droit économique

L'ayant droit économique d'un compte est la personne ou l'entité qui détient les actifs et les revenus versés sur le compte. L'ayant droit économique du compte est généralement la personne ou l'entité redevable de l'impôt sur le revenu (c'est-à-dire la personne propriétaire du revenu d'un point de vue fiscal et qui bénéficie de ce revenu).

Si vous êtes l'ayant droit économique du compte, veuillez télécharger et remplir un formulaire W-8BEN-E sur le site Internet de l'IRS¹.

Le formulaire W-8BEN-E doit être utilisé par:

- Les entités non américaines qui détiennent effectivement les actifs et/ou les revenus perçus
- A moins qu'une personne morale n'en ait décidé autrement, une telle entité est généralement traitée comme l'ayant droit économique du revenu/compte. Parmi les personnes morales que l'on rencontre généralement, on trouve, entre autres:
 - Exemples suisses: société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SàRL), société en commandite
 - Autres exemples: Sociedade Anonima (SA) au Brésil, Naamloze Vennootschap (NV) aux Pays-Bas, Besloten vennootschap (BV) aux Pays-Bas, Aktiengesellschaft (AG) en Allemagne, Société Anonyme (SA) au Luxembourg, Sociedad Anonima (SA) au Mexique, Public Limited Company (Plc) au Royaume-Uni
 - Pour une liste plus complète des entités considérées comme des sociétés anonymes, veuillez consulter l'entrée «Liste des sociétés anonymes étrangères per se» dans le glossaire

N'utilisez pas le formulaire W-8BEN-E si vous êtes un particulier (américain ou non) ou une entité constituée aux Etats-Unis ou dont le siège s'y trouve (à l'exclusion des « US territories »).

¹ Veuillez vous reporter aux informations ci-dessous concernant les autres documents applicables si l'entité n'investit pas dans des valeurs mobilières américaines.

Intermédiaire

Un intermédiaire est une personne ou une entité qui agit au nom d'une autre personne ou entité. En règle générale, un intermédiaire détient les actifs et perçoit les revenus au nom d'une autre personne en sa qualité de nommée, dépositaire, courtier, signataire, conseiller en placement ou agent.

Si vous êtes un intermédiaire, veuillez télécharger et remplir un formulaire W-8IMY qui se trouve sur le site Internet de l'IRS.

Le formulaire W-8IMY doit être utilisé par:

- Les non-US partnerships / les entités transparentes (comme les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite, les sociétés simples (si la relation n'est pas traitée comme un compte joint))
- Les non-US simple trusts
- Les non-US grantor trusts
- Les Qualified Intermediaries
- Les non-Qualified Intermediaries
- Les autres entités agissant en qualité d'intermédiaires (comme les études d'avocats ou les fiduciaires)

Section 2

Recommandations aux entités pouvant être des établissements financiers

Si vous êtes un établissement financier et que vous avez préalablement déterminé votre classification FATCA, veuillez remplir le formulaire W-8IMY ou le formulaire W-8BEN-E selon votre situation. Vous n'avez pas besoin de lire la suite de ce document.

Si vous pensez que vous pourriez être considéré comme un établissement financier au sens de FATCA sur la base des activités de votre entité (voir ci-dessous pour des exemples d'activités types d'établissements financiers) et que vous n'avez pas encore procédé à une évaluation de l'impact de FATCA sur votre activité, veuillez consulter votre conseiller fiscal professionnel pour comprendre les conséquences de FATCA pour votre entité.

Parmi les activités qui sont couramment considérées comme étant des activités types d'établissements financiers se trouvent notamment:

- Le fait de participer à des activités bancaires
- L'offre de comptes de dépôts en espèces ou de dépôts titres à des clients
- L'offre de services de trusts ou de détention à titre fiduciaire
- L'offre de services de l'administration et/ou de gestion d'investissements de clients (par ex. dans des valeurs mobilières, des participations dans des sociétés de personnes, etc.)
- La distribution de contrats d'assurance susceptibles de rachat et/ou de contrats de rente

Liste des pays ayant signé des accords intergouvernementaux (IGA) dans le cadre de FATCA

Selon la juridiction de votre domicile fiscal, suivez le [lien FATCA du Trésor américain](#) et déterminez si votre pays de résidence fiscale est considéré comme disposant d'un IGA en vigueur avec les Etats-Unis. Si votre pays de résidence fiscale figure dans la liste de ceux disposant d'un IGA en vigueur, veuillez regarder s'il s'agit d'un IGA de modèle 1 ou 2 (remarque: la Suisse a signé un IGA de modèle 2).

Ces informations seront nécessaires pour comprendre votre classification FATCA.

Les personnes et les entités dont la résidence fiscale se trouve dans des pays sans IGA en vigueur doivent se reporter à la réglementation du Trésor américain pour déterminer leur statut FATCA (soit au Chapitre 4).

Section 3

Introduction

La section suivante se divise en 3 parties:

Partie 1 – Questionnaire rapide

Cette partie contient 11 questions qui se focalisent sur vos activités commerciales pour vous aider à déterminer si vous êtes un établissement financier ou non financier au sens de FATCA. Les réponses que vous donnerez à ces 11 questions détermineront si vous continuez avec la Partie 2 ou à la Partie 3.

Partie 2 – Options de classification FATCA des entités étrangères non financières

Cette partie contient 10 classifications différentes possibles pour les entités étrangères non financières. Chaque catégorie comporte 1 à 3 questions pour vous aider à déterminer si cette catégorie s'applique à votre situation.

Partie 3 – Options de classification FATCA des établissements financiers étrangers

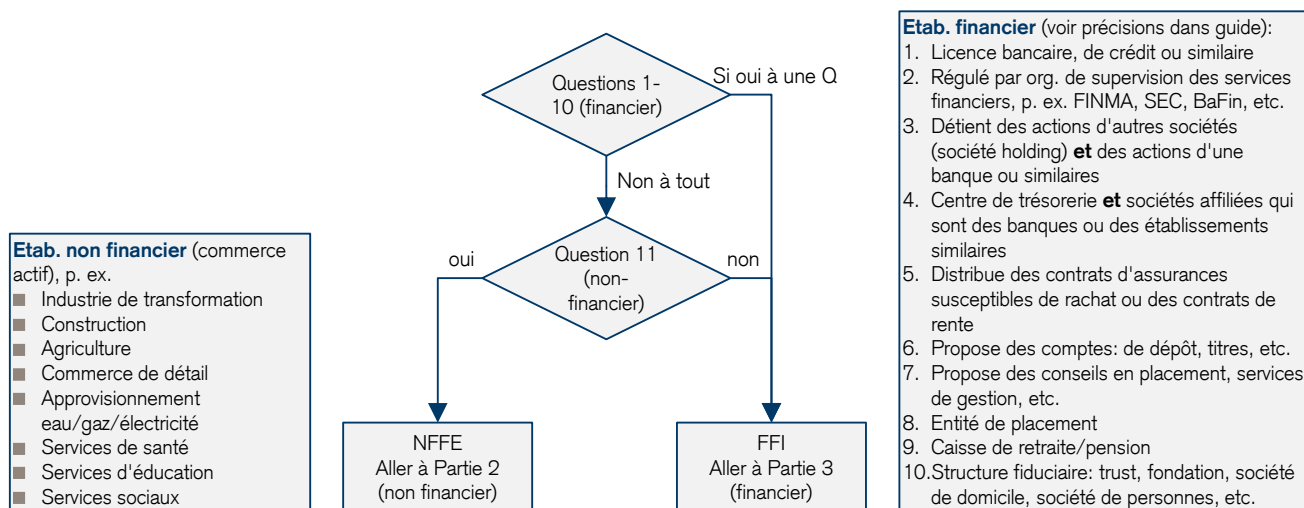
Cette partie commence par deux questions et se poursuit par trois catégories contenant d'autres questions ou informations sur les options de classification possibles pour les établissements financiers. Cette section comprend une revue brève et simplifiée des différentes options possibles de classification. Si vous pensez être un établissement financier, nous vous invitons à consulter votre conseiller fiscal professionnel pour obtenir des informations plus précises sur ce que FATCA implique pour votre entité.

Partie 1: Questionnaire rapide pour déterminer votre statut FATCA (soit Chapitre 4)

L'objectif des 11 questions suivantes est de vous aider à déterminer si vous êtes un établissement financier ou non financier au sens de FATCA. Votre réponse à chaque question déterminera si vous devez continuer à répondre aux 11 questions ou si vous pouvez passer directement à la Partie 2 ou 3. Veuillez commencer par la question numéro 1.

Entités non américaines uniquement

Si vous êtes une entité constituée ou incorporée aux Etats-Unis (à l'exclusion des « US territories »), veuillez ignorer ce formulaire d'instruction et remplir un formulaire W-9.



- 1) L'entité dispose-t-elle d'une licence bancaire, d'une licence de crédit ou de toute autre licence similaire?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 2) L'entité est-elle régulée par un organisme de supervision des services financiers? P. ex., FINMA, SEC, BaFin, Financial Conduct Authority, etc.
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 3) L'entité a-t-elle été constituée principalement en vue de détenir des actions dans d'autres sociétés? (autrement dit, l'entité est-elle une société holding?)
 - a) Si oui, l'entité détient-elle des actions dans une banque, une entreprise d'investissement ou un établissement gérant des dépôts titres?
 - i) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
 - ii) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 4) L'entité est-elle un centre de trésorerie?
 - a) Si oui, l'entité a-t-elle des sociétés affiliées qui sont des banques, des entreprises d'investissement ou des établissements gérant des dépôts titres?
 - i) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - ii) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 5) L'entité distribue-t-elle des contrats d'assurances susceptibles de rachat ou des contrats de rente?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 6) L'entité propose-t-elle l'un des types de comptes suivants: comptes de dépôt, comptes titres, comptes courants, comptes d'épargne, etc.?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 7) L'entité propose-t-elle des conseils en investissement, des services d'administration ou de gestion à des clients (p. ex. en tant que société de domicile ou gestionnaire de fortune) dans le but d'investir leurs fonds (p. ex. en achetant ou en négociant des valeurs mobilières, des participations dans des sociétés de personnes ou en créant ou gérant des trusts)?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 8) L'entité travaille-t-elle ou se présente-t-elle principalement comme une entité d'investissement ou un véhicule similaire (p. ex., l'entité investit, réinvestit ou négocie des actifs financiers comme des valeurs mobilières, des participations dans des sociétés de personnes, etc.)?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 9) L'entité est-elle une caisse de retraite ou de pension?
 - a) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

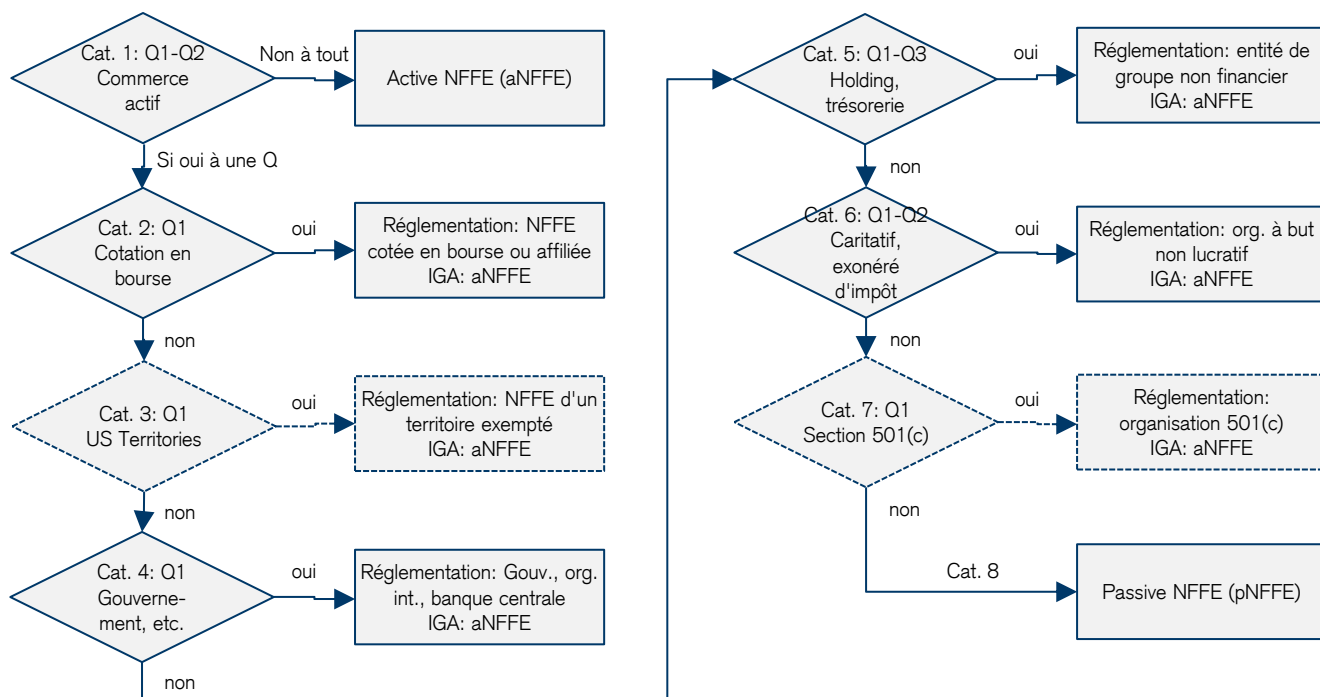
- 10) L'entité est-elle une structure fiduciaire (p. ex. un trust, une fondation, une société de domicile, une société de personnes ou similaire)?
 - a) Si oui, l'entité est-elle gérée professionnellement?
 - i) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
 - ii) Si oui, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

- 11) Le principal objectif de l'activité de votre entité est-il de réaliser des activités non financières? P. ex. fabrication, construction, agriculture, vente, services d'approvisionnement en eau/gaz/électricité, services de santé, services d'éducation, services sociaux, etc.
 - a) Si oui, passez à la Partie 2: Détermination des NFFE
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Partie 3: Informations sur les FFI.

Partie 2: Détermination des entités étrangères non financières (Non-Financial Foreign Entity – NFFE)

Enregistrement auprès de l'IRS

Si vous êtes une entité étrangère non financière enregistrée auprès de l'IRS comme une NFFE déclarante directe (Direct Reporting NFFE) ou une NFFE déclarante directe sponsorisée (Sponsored Direct Reporting NFFE), veuillez en informer votre conseiller clientèle et fournir le GIIN correspondant sur un formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY rempli selon votre situation. Vous n'avez pas besoin de continuer à lire le reste de ce document.



Catégorie 1: Entités étrangères non financières participant à une entreprise active

- 1) L'entité a-t-elle retiré plus de 50% de son revenu brut de revenus passifs au cours de la précédente période de rapport ou année civile?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 2:
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 2) Est-ce que plus de 50% des actifs détenus au cours de la précédente période de rapport ou année civile produisent des revenus passifs, ou sont-ils détenus pour la production de revenus passifs?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 2.
 - b) Dans le cas contraire, il est possible que vous soyez considéré comme une Active NFFE. Veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres options de classification, veuillez passer à la Catégorie 2.

Remarque: d'autres types d'entités peuvent correspondre à la définition d'Active NFFE en vertu d'un IGA applicable (voir l'Annexe I, Section VI(B)(4) de l'IGA applicable).

Pour ceux qui disposent de comptes en Suisse

Pays de résidence applicable	Statut FATCA correspondant	Instructions
Suisse	Active NFFE	Pas de documents requis pour FATCA² – Veuillez informer votre conseiller clientèle de votre statut de Active NFFE.
En dehors de Suisse	Active NFFE	Veuillez remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

² Si l'entité qui déclare ce statut est une société de domicile, elle doit remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Pour ceux qui disposent de comptes en dehors de la Suisse

Règlementation en vigueur pour le pays de résidence du titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant	Instructions
Tous les pays	Active NFFE	Veillez remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Les exemples suivants sont fournis pour vous donner une illustration représentative de types d'entités engagées dans des entreprises commerciales actives et ne présentent en aucun cas une liste exhaustive de toutes les entités pouvant être classées comme Active NFFE.

Exemples: Entreprises pouvant être qualifiées d'Active NFFE

Exploitations agricoles

Entreprises industrielles

Sociétés de conseil en gestion

Bureaux d'architectes

Organisations, associations ou clubs sportifs, religieux, éducatifs, caritatifs, scientifiques ou littéraires (voir l'Annexe I, Section VI(B)(4) de l'IGA applicable)

Exemple: Entité étrangère engagée dans une entreprise commerciale active

L'activité quotidienne d'Entité Pâtisserie consiste à cuire des aliments (gâteaux, tartes, pains, etc.) et à vendre ces produits à des clients. Entité Pâtisserie a rencontré un grand succès ces cinq dernières années et a pu investir ses bénéfices dans des valeurs mobilières. Par conséquent, en plus des recettes issues de la vente de ses aliments cuits, Entité Pâtisserie perçoit également un revenu passif (intérêts et dividendes) sur ses investissements. Au cours de l'année précédente, Entité Pâtisserie a perçu un revenu brut de 2 millions d'USD sur la vente de biens cuits et 70 000 USD d'intérêts et de dividendes sur ses investissements. Au 31 décembre de l'année précédente, Entité Pâtisserie disposait de 10 millions d'USD d'actifs dont 1 million d'USD investi dans des valeurs mobilières, les 9 millions d'USD restants étant composés d'équipements, du stock, et d'autres actifs utilisés dans la production quotidienne de biens cuits. Entité Pâtisserie est considérée comme une Active NFFE car plus de 50% (2 mio. / 2,07 mio. = 96,6%) du revenu brut de l'année précédente provient de son activité de vente de biens cuits et plus de 50% (9 mio. / 10 mio. = 90%) des actifs détenus par Entité Pâtisserie sont utilisés pour la production de ce revenu actif.

Catégorie 2: Entités étrangères non financières cotées en bourse et leurs sociétés affiliées

- 1) Les actions de l'entité constituée en société ont-elle été cotées et régulièrement négociées sur un marché établi de valeurs mobilières au cours de la précédente période de rapport ou année civile?
 - a) Si oui, veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.

Remarque: cette catégorie ne s'applique qu'aux entités non financières. Les établissements financiers cotés en bourse doivent examiner les options de classification des établissements financiers en Partie 3.

- 2) L'entité est-elle une société liée (c.-à-d. liée par la propriété de plus de 50%) d'une société dont l'action a été cotée et régulièrement négociée sur un marché établi de valeurs mobilières au cours de la précédente période sous revue ou de l'année civile antérieure?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une NFFE ou une société liée à une NFFE cotée en bourse. Veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 3.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 3.

Pour ceux qui disposent de comptes en Suisse

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	NFFE négociée en bourse ou société liée de NFFE négociée en bourse (= publicly traded NFFE or NFFE affiliate of a publicly traded corporation)	Remplir la Partie XXIII du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY (remplir également la case «a» et indiquer le nom d'une bourse où l'action de votre entité est négociée).
Suisse	Active NFFE	Pas de documents requis pour FATCA – Veuillez informer votre conseiller clientèle de votre statut de Active NFFE ³ .
Tous les autres pays ayant un IGA de modèle 1 ou 2	Active NFFE	Remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Pour ceux qui disposent de comptes en dehors de la Suisse

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	NFFE négociée en bourse ou société liée de NFFE négociée en bourse (= publicly traded NFFE or NFFE affiliate of a publicly traded corporation)	Remplir la Partie XXIII du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY (remplir également la case «a» et indiquer le nom d'une bourse où l'action de votre entité est négociée).
Tous les autres pays ayant un IGA de modèle 1 ou 2	Active NFFE	Remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

³ Si l'entité qui déclare ce statut est une société de domicile, elle doit remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Marchés établis de valeurs mobilières

Les marchés établis de valeurs mobilières comprennent par exemple le New York Stock Exchange⁴, le Nasdaq¹, toutes les bourses suisses⁵, et les bourses d'Amsterdam, de Francfort, de Londres, de Milan, de Paris, de Tokyo et de Vienne²

⁴ En tant que marché de valeurs mobilières inscrit à la section 6 du Securities Exchange Act de 1934 auprès de la Securities and Exchange Commission (<http://www.sec.gov/divisions/marketreg/mrexchanges.shtml>)

⁵ En tant que marché de valeurs mobilières cité à l'article 22 Limitation des Bénéfices du Traité suisse sur l'impôt sur le revenu (<http://www.irs.gov/Businesses/International-Businesses/Switzerland---Tax-Treaty-Documents>)

Catégorie 3: Entités étrangères non financières constituées sur les «US territories»

- 1) L'entité est-elle constituée sur un « US territory » et tous les propriétaires de l'entité résident-ils sur ces US territories?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une NFFE constituée sur un « US territory ». Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 4.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 4.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	NFFE d'un territoire exempté (= excepted territory NFFE)	Remplir la Partie XXIV du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY.
IGA de modèle 1 ou 2	Active NFFE	Remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Les «US territories» comprennent les Samoa américaines, Guam, les Iles Mariannes du Nord, Porto Rico ou les Iles Vierges américaines. Catégorie 4: Entités gouvernementales, organisations internationales et banques centrales d'émission

- 1) L'entité* est-elle un gouvernement étranger (c'est-à-dire non américain), un gouvernement d'une possession américaine, une organisation internationale, une banque centrale d'émission étrangère (c'est-à-dire non américaine) ou une entité entièrement détenue par l'une ou plusieurs de ces dernières entités?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une entité gouvernementale, une organisation internationale ou une banque centrale d'émission. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 5.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 5.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession américaine, organisation internationale, banque centrale d'émission étrangère, ou entité intégralement détenue par l'une ou plusieurs des entités précédentes	Si l'entité est une banque centrale étrangère, remplir la partie XIII du formulaire W-8BEN-E ou la partie XVII du formulaire W-8IMY. Pour tous les autres statuts, remplir les parties XIII, XIV ou XVI (selon le cas) du formulaire W-8BEN-E, ou fournir un W-8EXP.
Suisse	Active NFFE	Pas de documents requis pour FATCA⁶ – Veuillez informer votre conseiller clientèle de votre statut de Active NFFE.
Tous les autres pays ayant un IGA de modèle 1 ou 2	Active NFFE	Remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, un W8-BEN-E ou un W-8EXP.

* Si vous résidez fiscalement dans un pays qui dispose d'un IGA considéré comme en vigueur aux Etats-Unis, veuillez consulter l'Annexe II de l'IGA de votre pays pour une liste détaillée des entités particulières qui peuvent être considérées dans cette catégorie dans le cadre de l'IGA de votre pays.

⁶ Si l'entité qui déclare ce statut est une société de domicile, elle doit remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE», ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Exemples: Entités gouvernementales

Le gouvernement fédéral suisse, les cantons et les communes, ainsi que tous leurs organismes et agences détenus intégralement

La République fédérale d'Allemagne, ses Etats (Länder) ou toute subdivision politique ou autorité locale

Exemples: Organisations internationales

Organisation des Nations Unies

Fonds monétaire international

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation mondiale de la Santé

Comité international de la Croix-Rouge

Exemples: Banques centrales

La Banque nationale suisse et toute société affiliée détenue intégralement

Deutsche Bundesbank (Banque fédérale allemande)

Banque des Règlements Internationaux

La Banque d'Angleterre et toute société affiliée détenue intégralement

Catégorie 5: Sociétés holding et centres de trésorerie

- 1) La quasi-totalité des activités de l'entité consistent-t-elles à détenir les titres en circulation de l'une ou de plusieurs des sociétés affiliées qui opèrent dans d'autres activités que celles d'un établissement financier?
 - a) Si oui, passez à la question 3.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 2) La quasi-totalité des activités de l'entité consistent-t-elle à fournir des services de financement à une ou plusieurs sociétés affiliées qui opèrent dans d'autres activités que celles d'un établissement financier (p. ex. un centre de trésorerie de groupe)?
 - a) Si oui, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 6.
- 3) L'entité est-elle un véhicule de placement (p. ex. un fonds de private equity, un fonds de capital-risque, etc.) qui acquiert et détient des participations dans des sociétés comme capital de base à des fins d'investissement?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez un établissement financier. Veuillez passer à la Partie 3.
 - b) Dans le cas contraire, il est possible que vous soyez considéré comme une société holding ou un centre de trésorerie. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 6.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Entité de groupe non financier (= nonfinancial group entity)	Remplir la Partie XVIII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XX du formulaire W-8IMY.
Suisse	Active NFFE	Pas de documents requis pour FATCA⁷ – Veuillez informer votre conseiller clientèle de votre statut de Active NFFE.
Tous les autres pays ayant le modèle 1 ou 2 d'IGA	Active NFFE	Veuillez remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Exemple: Entité étrangère qui est une société holding d'un groupe non financier

Entité holding est l'entité mère ultime de 5 entités filiales qui travaillent dans la construction de différents composants automobiles. La seule activité d'Entité holding est de détenir les actions de ces entités filiales. Entité holding fonctionne sur des fonds privés et n'est pas cotée sur un marché établi de valeurs mobilières. Entité holding a été formée pour faire partie de la structure d'origine de l'activité et non dans un quelconque but d'investissement comme un fonds de private equity ou de capital-risque, etc. Entité holding est donc considérée comme une entité de groupe non financier exemptée ou une Active NFFE dans la mesure où son principal objectif est de détenir les titres de ses sociétés affiliées et que ces sociétés affiliées opèrent dans une activité qui n'est pas financière par nature.

⁷ Si l'entité qui déclare ce statut est une société de domicile, elle doit remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE», ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Catégorie 6: Organisations à but non lucratif

- 1) L'entité a-t-elle été créée à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives?
 - a) Si oui, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 7.
- 2) L'entité est-elle dispensée d'impôt sur le revenu dans son pays de résidence et tous les fonds sont-ils utilisés à des fins caritatives et non à des fins d'enrichissement personnel?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une organisation à but non lucratif. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 7.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 7.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Organisation à but non lucratif (= nonprofit organization)	Remplir la Partie XXII du formulaire W-8BEN-E ou un W-8EXP.
Tous les autres pays ayant le modèle 1 ou 2 d'IGA	Active NFFE	Remplir le formulaire «Confirmation de Active NFFE» fourni par le Credit Suisse, ou un W8-BEN-E ou un W8-IMY.

Catégorie 7: Entités relevant de la section 501(c)

- 1) L'entité est-elle une organisation à but non lucratif exemptée d'impôts aux Etats-Unis et ayant obtenu de l'IRS le statut d'organisation relevant de la section 501(c)?
 - a) Si oui, veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 8.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 8.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Organisation 501(c)	Remplir la Partie XXI du formulaire W-8BEN-E. Veuillez également indiquer la date à laquelle l'IRS a adressé à l'entité une lettre de résolution ou une copie d'un avis du U.S. Counsel attestant que l'entité est une organisation au sens de la section 501(c).
Suisse	Organisation 501(c)	Remplir la Partie XXI du formulaire W-8BEN-E. Veuillez également indiquer la date à laquelle l'IRS a adressé à l'entité une lettre de résolution ou une copie d'un avis du U.S. Counsel attestant que l'entité est une organisation au sens de la section 501(c).
Tous les autres pays ayant le modèle 1 ou 2 d'IGA	Organisation 501(c)	Remplir la Partie XXI du formulaire W-8BEN-E. Veuillez également indiquer la date à laquelle l'IRS a adressé à l'entité une lettre de résolution ou une copie d'un avis du U.S. Counsel attestant que l'entité est une organisation au sens de la section 501(c).

Exemples: Entités considérées comme des entités relevant de la section 501(c)

Veillez consulter le site: <http://www.irs.gov/Charities-&-Non-Profits/Exempt-Organizations-Select-Check>

Catégorie 8: Entités étrangères non financières passives

D'après vos réponses aux questions précédentes, votre statut FATCA pourrait être celui d'une Passive NFFE.

Une Passive NFFE est une entité non financière qui dégage plus de 50% de son revenu brut de revenus passifs (p. ex. intérêts, dividendes, loyers, royalties, etc.) ou dont plus de 50% des actifs produisent ou sont détenus pour produire des revenus passifs (comme des valeurs mobilières, des biens locatifs détenus en investissement, etc.).

Si vous avez le sentiment qu'aucune des catégories⁸ précédentes ne décrit correctement votre activité, nous vous recommandons de clarifier ce point au sein de votre entité et/ou de consulter votre conseiller fiscal professionnel. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification pour les institutions financières, veuillez passer à la Partie 3.

Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions (voir remarque ci-dessous)
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Passive NFFE	Remplir la Partie XXVI du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY et, le cas échéant, la Partie XXX du formulaire W-8BEN-E
IGA de modèle 1 ou 2	Passive NFFE	Remplir la Partie XXVI du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY et, le cas échéant, la Partie XXX du formulaire W-8BEN-E

Remarque: Les principaux propriétaires / personnes détenant le contrôle d'une Passive NFFE doivent également être documentés. Le pourcentage seuil à partir duquel on détermine les principaux propriétaires / personnes détenant le contrôle dépend de votre pourcentage seuil local (p. ex. = 50% pour les entités en Suisse, 10% pour les entités se trouvant dans une juridiction sans IGA).

⁸ Les exigences du ministère des finances US prévoit deux catégories supplémentaires qui ne sont pas abordées dans le présent document : les entités start-up et les entités en liquidation ou en faillite. En fonction des circonstances s'appliquant à votre situation, une autre catégorie pourrait être appropriée : Participating FFI, Reporting FFI de modèle 1 ou 2, FFI documentée par le propriétaire ou Passive NFFE.

Partie 3: Informations sur les FFI

Si vous êtes une Participating FFI, une Reporting FFI dans un pays disposant d'un IGA de modèle 1 ou 2 ou une FFI réputée conforme enregistrée avec un global intermediary identification number (GIIN), veuillez en informer votre conseiller clientèle et lui fournir votre GIIN et statut FATCA de préférence sur un formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY dûment rempli, ou sous une autre forme écrite. Vous n'avez pas besoin de continuer à lire ce document.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain (voir remarque ci-dessous pour les territoires américains)	Participating FFI ou Registered Deemed-Compliant FFI	Veillez fournir votre GIIN dans la case 9a et votre statut FATCA sur le formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY, ou sous une autre forme écrite.
IGA de modèle 1	Reporting Model 1 FFI	Veillez fournir votre GIIN (d'ici janvier 2015 au plus tard) de préférence dans la case 9a et votre statut FATCA sur le formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY, ou sous une autre forme écrite.
IGA de modèle 2	Reporting Model 2 FFI ou Registered Deemed-Compliant FFI	Veillez fournir votre GIIN dans la case 9a et votre statut FATCA sur le formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY, ou sous une autre forme écrite.

Remarque: si vous êtes un établissement financier situé sur un US territory (Samoa américaines, Guam, Iles Mariannes du Nord, Porto Rico ou Iles Vierges américaines), veuillez cocher la case Territory Financial Institution et remplir la partie XVII du formulaire W-8BEN-E ou la partie V du formulaire W-8IMY.

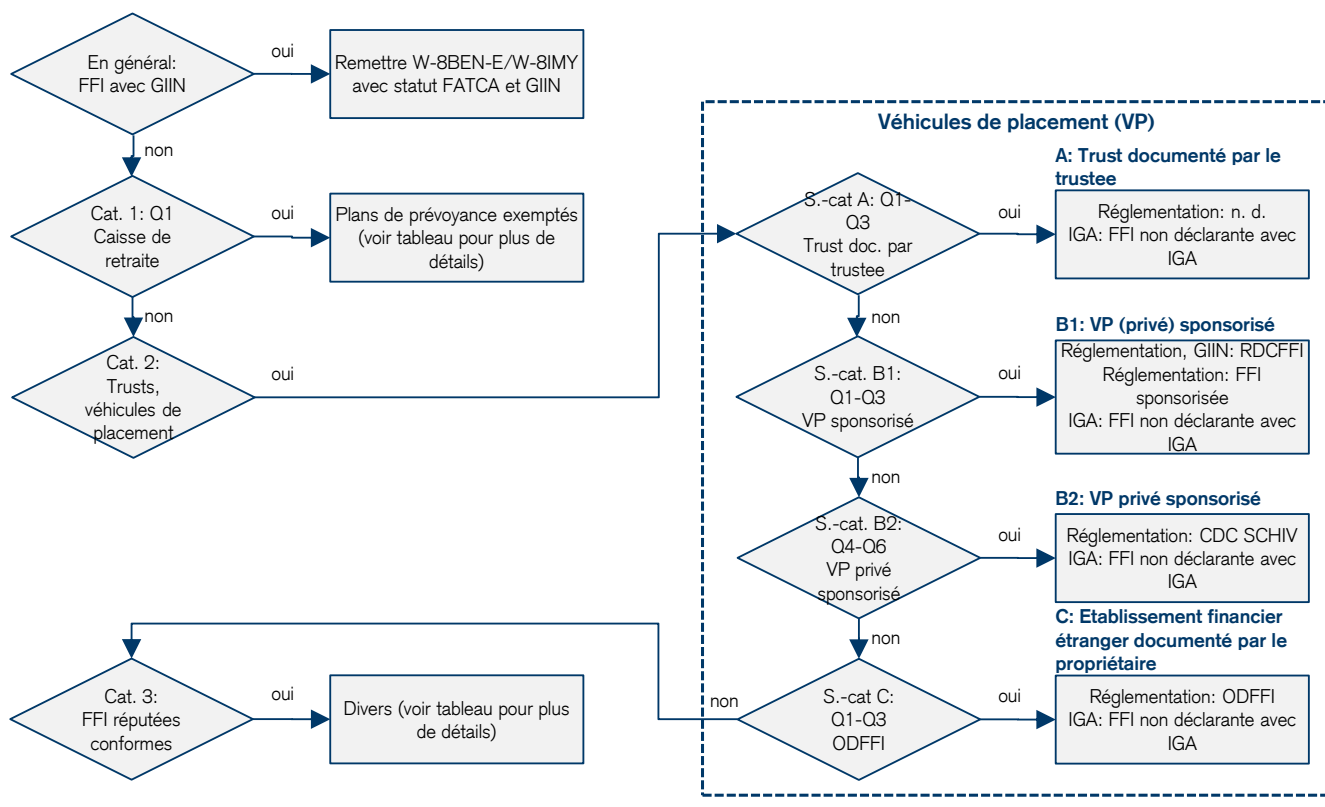
Informations générales

Veillez n'utiliser cette section que sur la base (i) des réponses données en Partie 1 – Questionnaire rapide pour déterminer votre statut FATCA, ou (ii) si vous pensez que votre entité n'est pas considérée comme une NFFE après avoir procédé à l'analyse en Partie 2 – Détermination des entités étrangères non financières. Si vous êtes arrivé ici en raison de vos réponses à la Partie 1 – Questionnaire rapide pour déterminer votre statut FATCA, vous êtes probablement un établissement financier et nous vous encourageons à consulter votre conseiller fiscal professionnel pour obtenir des informations plus précises sur ce que FATCA implique pour votre entité.

Sociétés de domicile

Si vous êtes une société de domicile et que vous êtes arrivés ici en raison de vos réponses à la Partie 1, nous vous encourageons à consulter votre conseiller fiscal professionnel car la classification des sociétés de domicile est particulièrement complexe dans le cadre de FATCA.

La série de questions qui suit comprend une revue brève et simplifiée des différentes options de classification possibles pour les établissements financiers étrangers. Ces questions ne sont en aucun cas exhaustives et nous vous encourageons à clarifier ces points au sein de votre entité ou avec votre conseiller fiscal professionnel afin de bien comprendre toutes les exigences et obligations de chacune des catégories d'établissements financiers.



- 1) Etes-vous une caisse de retraite?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 1.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 2) Etes-vous un trust ou un véhicule d'investissement avec moins de 20 investisseurs individuels?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 2.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 3.

Catégorie 1: Caisses de retraite

1) L'entité correspond-elle à l'un des types suivants de caisses de retraite (voir descriptions complètes dans le glossaire):

Veillez noter que les classifications énumérées ci-dessous sont les classifications proposées dans le cadre de la version finale de la réglementation FATCA. Si vous résidez fiscalement dans un pays ayant signé un IGA avec les Etats-Unis, veuillez consulter l'Annexe II de votre IGA national pour avoir la liste des statuts de caisses de retraite applicables pour vous.

Type de caisse de retraite	Description résumée
Caisse de retraite selon le traité	Fonds établi dans un pays avec lequel les Etats-Unis disposent d'un traité quant à l'imposition sur le revenu (à condition que le fonds puisse bénéficier du traité) et qui est principalement opéré pour gérer ou verser des prestations de vieillesse ou de prévoyance.
Caisse de retraite à large participation	Fonds établi pour verser des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès, ou de toute combinaison de ces derniers, à des bénéficiaires étant ou ayant été employés (ou à des personnes désignées par ces employés) d'un ou plusieurs employeurs en considération des services rendus, à condition que: <ul style="list-style-type: none">■ le fonds ne dispose pas d'un bénéficiaire qui aurait seul le droit à plus de 5% des actifs du fonds;■ le fonds soit soumis à la réglementation gouvernementale; et que■ le fonds, au choix,<ul style="list-style-type: none">– soit généralement exempté fiscalement de tout impôt sur ses produits de placement;– reçoive plus de 50% de ses contributions des employeurs qui le financent;– interdise les distributions ou sorties du fonds sauf en cas d'événements précisés en lien avec la retraite, l'invalidité ou le décès; ou– limite les contributions en référence aux revenus des employés ou à hauteur de 50 000 USD par an.
Caisse de retraite à participation restreinte	Fonds établi pour verser des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires étant ou ayant été employés (ou à des personnes désignées par ces employés) par un ou plusieurs employeurs en considération des services rendus, à condition que le fonds ait moins de 50 participants et que les participants ne résidant pas dans le pays où le fonds est établi n'aient pas droit à plus de 20% des actifs du fonds.
Fonds constitué selon un plan semblable à un plan relevant de la section 401(a)	Fonds constitué selon un plan de prévoyance qui respecterait les exigences de la section 401(a), à l'exception de l'obligation de financer le plan par un trust créé ou constitué aux Etats-Unis.
Véhicules de placement exclusivement destinés aux caisses de retraite	Fonds établi dans le but exclusif de dégager un revenu pour le bénéfice d'une ou plusieurs caisses de retraite telles que décrites ci-dessus ou d'autres comptes de prévoyance.
Caisse de pension d'un ayant droit économique exempté	Fonds établi et financé par un ayant droit économique exempté afin d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès aux bénéficiaires ou aux participants étant ou ayant été employés par l'ayant droit économique exempté.

- a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une caisse de retraite exemptée. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 2.
- b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 3.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Caisses de retraite exemptées (= Exempt Retirement Plans)	Remplir la Partie XV du formulaire W-8BEN-E et cocher l'une des cases selon le cas (a – f)
IGA de modèle 1 ou 2 (à confirmer selon l'Annexe II propre à votre pays)	Caisses de retraite exemptées (= Exempt Retirement Plans) ou FFI non déclarantes avec IGA (Nonreporting IGA FFI) (si elles figurent dans l'Annexe II de l'IGA signé par votre pays)	Remplir la Partie XV du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XIX du formulaire W-8IMY et cocher l'une des cases selon le cas (a – f), ou remplir la Partie XII du formulaire W-8BEN-E ou la partie XVII du formulaire W-8IMY en indiquant le pays de votre domicile fiscal et le statut vous concernant tel qu'il figure dans l'Annexe II de l'IGA signé par votre pays.

Catégorie 2: Trusts et entités de placement privées (entités avec moins de 20 investisseurs individuels)

multiples options

Les sous-catégories suivantes A, B et C correspondent à des classifications d'entités réputées conformes (deemed-compliant) qui sont généralement utilisées par les trusts et les entités de placement privées. Il est possible qu'un trust ou une entité de placement privée réponde aux exigences de plus d'une, voire de toutes ces classifications. Si oui, nous recommandons à l'entité de consulter son conseiller fiscal professionnel pour discuter des avantages et des inconvénients de chaque option de classification.

Par ailleurs, nous remarquons que même si un trust ou une entité de placement privée correspond à l'une des classifications proposées ci-dessous, le trust ou l'entité de placement privée peut toujours choisir de devenir une Participating FFI ou une Reporting FFI de modèle 1 ou 2.

Sous-catégorie A: Trust documenté par le trustee

- 1) Le trust est-il établi en vertu du droit d'une juridiction ayant conclu un IGA? (veuillez consulter le [site Internet FATCA du Trésor américain](#) pour déterminer si votre pays a signé un IGA avec les Etats-Unis)
 - a) Si oui, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie B.
- 2) Le trustee du trust est-il une Reporting US Financial Institution, une Reporting FFI de modèle 1 ou 2 ou une Participating FFI?
 - a) Si oui, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie B.
- 3) Le trustee accepte-t-il de déclarer toutes les informations requises conformément à l'IGA applicable en ce qui concerne tous les comptes déclarables du trust?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme un Trust documenté par le trustee. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. En outre, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la sous-catégorie B.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie B.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E)	Instructions pour le formulaire W-8BEN-E
Version finale de la réglementation du Trésor américain	N. d.	Cette classification n'est pas disponible dans la version finale de la réglementation du Trésor américain; par conséquent, un résident d'un trust dans un pays qui ne dispose pas d'un IGA n'est pas autorisé à se classer dans les Trusts documentés par le trustee.
IGA de modèle 1 ou 2 (à confirmer selon l'Annexe II propre à votre pays)	FFI non déclarante avec IGA (=Nonreporting IGA FFI)	Remplir la Partie XII en indiquant le pays de votre domicile fiscal et «Trust documenté par le trustee» comme catégorie de classification ⁹ .

⁹ Si l'IGA applicable demande aux trusts documentés par le trustee de s'enregistrer (FFI enregistrés réputés conformes), veuillez aussi fournir le GIIN sur le formulaire W-8.

Sous-catégorie B: Entité de placement sponsorisée ou véhicule de placement privé sponsorisé

- 1) L'entité est-elle un qualified intermediary, un withholding partnership ou un withholding trust?
 - a) Si oui, passez à la sous-catégorie C.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 2) L'entité a-t-elle un accord avec une autre entité (le Sponsor) selon lequel le Sponsor convient d'être un sponsor et a le pouvoir d'agir au nom de l'entité pour répondre aux exigences de l'accord FFI?
 - a) Si oui, passez à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie C.
- 3) Le sponsor de l'entité s'est-il enregistré comme entité sponsor auprès de l'IRS?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez considéré comme une entité de placement sponsorisée. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. En outre, si vous souhaitez évaluer les possibilités de classification restantes, veuillez passer à la question suivante.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie C.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Si l'entité sponsorisée a déjà un GIIN, veuillez cocher: FFI enregistré réputé conforme (= Registered Deemed-Compliant FFI)	Indiquer le GIIN dans la case 9a du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY
	Si l'entité sponsorisée n'a pas encore de GIIN, veuillez cocher: FFI sponsorisés n'ayant pas obtenu de GIIN	Remplir le Partie IV du formulaire W-8BEN-E ou la Partie X du formulaire W-8IMY. Veuillez également indiquer le nom de votre entité sponsorisée dans le champ correspondant et le GIIN de votre entité sponsorisée dans la case 9 de la page 1. Vous pourrez être tenu d'obtenir votre propre GIIN d'ici au 01.01.2016.
IGA de modèle 1 ou 2 (à confirmer selon l'Annexe II propre à votre pays)		Remplir la Partie XII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XVIII du formulaire W-8IMY en indiquant le pays de votre domicile fiscal ainsi que «Entité de placement sponsorisée» comme catégorie de classification et en saisissant votre GIIN (s'il a déjà été enregistré). Si l'entité n'est pas encore enregistrée et si elle est une entité soumise à enregistrement d'après l'IGA, elle pourra être tenue d'obtenir son propre GIIN d'ici au 01.01.2016.
	4) Le sponsor est-il une Participating FFI, une Reporting FFI 1 ou 2 ou une US FI? <ol style="list-style-type: none"> a) Si oui, passez à la question suivante. b) Dans le cas contraire, passez à la sous-catégorie C. 5) L'entité se présente-t-elle comme un véhicule d'investissement face aux tiers? <ol style="list-style-type: none"> a) Si oui, passez à la sous-catégorie C. b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante. 6) L'entité a-t-elle plus de 20 détenteurs individuels de parts de sa dette et de ses fonds propres? <ol style="list-style-type: none"> a) Si oui, passez à la sous-catégorie C. b) Dans le cas contraire, il est possible que vous soyez considéré comme un véhicule de placement privé sponsorisé. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. En outre, si vous souhaitez évaluer les possibilités de classification restantes, veuillez passer à la sous-catégorie C. 	

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Véhicule de placement privé sponsorisé, certifié et réputé conforme (= Certified Deemed-Compliant Sponsored, Closely Held Investment Vehicle)	Remplir la Partie VII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XIV du formulaire W-8IMY. Veuillez également indiquer le nom de votre entité sponsorisée dans le champ correspondant et le GIIN de votre entité sponsorisée dans la case 9 de la page 1.
IGA de modèle 1 ou 2 (à confirmer selon l'Annexe II propre à votre pays)	FFI non déclarante avec IGA (=Nonreporting IGA FFI)	Remplir la Partie XII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XVIII du formulaire W-8IMY en indiquant le pays de votre domicile fiscal et «Véhicule de placement privé sponsorisé» comme catégorie de classification ¹⁰ .

Sous-catégorie C: Etablissement financier étranger documenté par le propriétaire (Owner-documented FFI)

- 1) Existe-t-il des établissements gérant des dépôts en espèces, des établissements gérant des dépôts titres, ou des sociétés d'assurances spécifiées dans le groupe étendu de sociétés affiliées de l'entité?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 3.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 2) L'entité détient-elle des comptes pour des établissements financiers qui ne participent pas à FATCA?
 - a) Si oui, passez à la Catégorie 3.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la question suivante.
- 3) Un agent de retenue à la source désigné a-t-il accepté de déclarer à l'IRS¹¹ les comptes détenus par votre entité et les paiements perçus de la part de cet agent de retenue)?
 - a) Si oui, il est possible que vous soyez une Owner-documented FFI (ODFFI). Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour déterminer le document FATCA correspondant. Vous pouvez vous arrêter là dans la lecture de ce document. Toutefois, si vous souhaitez évaluer les autres possibilités de classification, veuillez passer à la Catégorie 3.
 - b) Dans le cas contraire, passez à la Catégorie 3.

Réglementation en vigueur pour le titulaire du compte de l'entité	Statut FATCA correspondant (case à cocher dans la section 5 du formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY)	Instructions
Version finale de la réglementation du Trésor américain	Owner-documented FFI	Remplir la Partie X du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XI du formulaire W-8IMY. Remplir également le «Owner Reporting Statement» fourni par le Credit Suisse.
IGA de modèle 1 ou 2	Owner-documented FFI	Remplir la Partie X du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XI du formulaire W-8IMY. Remplir également le «Owner Reporting Statement» fourni par le Credit Suisse.

Exemple: Entités qui pourraient être intéressées par cette catégorie

Les sociétés de domicile (pas de locaux propres dans le pays de domiciliation et/ou pas de personnel propre / uniquement du personnel engagé dans des activités secondaires et opérant sur ordre)

Entités détenues par quelques individus uniquement

Remarque: veuillez demander à votre conseiller clientèle si l'entité du Credit Suisse qui ouvre le compte prend en charge les obligations supplémentaires (déclaration et retenue à la source) et offre au client le statut d'ODFFI.

¹⁰ Si l'IGA applicable demande aux Véhicules de placement privés sponsorisés de s'enregistrer (FFI enregistrés réputés conformes), veuillez aussi fournir le GIIN sur le formulaire W-8.

¹¹ En tant qu'agent de retenue à la source désigné, le Credit Suisse acceptera de communiquer à l'IRS toute information demandée.

Catégorie 3: FFI réputées conformes

Les classifications disponibles pour le statut réputé conforme sont nombreuses et complexes. Pour votre information, sont énumérées ci-dessous toutes les classifications réputées conformes disponibles ainsi qu'une courte description de la classification. Les classifications des FFI réputées conformes sont divisées en deux grandes sous-catégories: (1) FFI réputés conformes enregistrés (registered deemed-compliant) et (2) FFI réputés conformes certifiés (certified deemed-compliant). Si vous avez l'impression que l'une de ces classifications peut s'appliquer à votre entité, veuillez consulter votre conseiller fiscal professionnel.

Sous-catégorie 1: FFI réputés conformes enregistrés (registered deemed-compliant)

Veuillez noter que les classifications énumérées ci-dessous sont les classifications proposées dans le cadre de la version finale de la réglementation FATCA. Si vous résidez fiscalement dans un pays ayant signé un IGA avec les Etats-Unis, veuillez consulter l'Annexe II de l'IGA correspondant pour avoir la liste des statuts des FFI réputés conformes qui s'appliquent à votre cas et à la catégorie des FFI non déclarantes avec IGA.

Classification des FFI réputés conformes enregistrés	Descriptif succinct	Instructions pour le formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY
Etablissement financier étranger avec clientèle locale (Local Foreign Financial Institution)	Pour cette classification, une entité ne doit pas avoir de lieux d'activité fixes en dehors du pays de sa constitution. Par ailleurs, l'entité doit disposer d'une base de clientèle locale (au moins 98% de ses comptes - en valeur - sont détenus par des résidents du pays de sa constitution)	Veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a
Membre non déclarant d'un groupe d'établissements financiers étrangers participants (Nonreporting Member of a Participating Foreign Financial Institution Group)	Pour cette classification, l'entité ne doit pas avoir de titulaires de comptes qui sont des personnes américaines ou des FFI non participants.	Veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a
Véhicule de placement collectif qualifié (Qualified Collective Investment Vehicle)	Pour cette classification, l'entité doit être un véhicule de placement, être réglementée comme un fonds de placement, et chacun des porteurs de parts de l'entité doit correspondre à certaines catégories autorisées comme les Participating FFI, les registered deemed-compliant FFI et les ayants droits économiques exemptés, etc. Cette classification est généralement logique pour les fonds ou autres entités de placement qui ne distribuent leurs fonds que par l'intermédiaire d'établissements financiers qui devraient selon eux respecter FATCA.	Veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a, ou FFI non déclarante avec IGA selon votre emplacement géographique et l'IGA local
Fonds restreint (Restricted Fund)	Pour cette classification, l'entité doit être réglementée comme un fonds de placement, elle ne doit travailler qu'avec des distributeurs spécifiques, elle doit modifier ses contrats pour interdire les investisseurs américains et soit rembourser, soit transférer les intérêts émis directement par le fonds (pas de marché secondaire).	Veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a
Emetteurs et prestataires de services de cartes de crédit qualifiés (Qualified Credit Card Issuers and Servicers)	Pour cette classification, l'entité doit être un émetteur ou un prestataire de services de cartes de crédit qui n'accepte les dépôts que lorsqu'un client effectue un paiement excédentaire par rapport au solde dû sur la carte et que le paiement supplémentaire n'est pas immédiatement remboursé au client	Veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a

Classification des FFI réputés conformes enregistrés	Descriptif succinct	Instructions pour le formulaire W-8BEN-E ou W-8IMY
Entité de placement sponsorisée (Sponsored Investment Entity)	Pour cette classification, l'entité doit être une entité de placement et avoir convenu avec une autre entité que celle-ci agisse comme sponsor, et que cette entité sponsor procède à toutes les tâches requises par FATCA au nom de la première entité.	Si l'entité a déjà un GIIN, veuillez cocher: FFI réputé conforme enregistré et fournir votre GIIN dans la case 9a
Controlled Foreign Corporation sponsorisée (Sponsored Controlled Foreign Corporation)	Pour cette classification, l'entité doit être une Controlled Foreign Corporation, intégralement détenue par un établissement financier américain qui doit accepter d'agir en qualité de sponsor de l'entité.	Si l'entité n'a pas encore de GIIN, veuillez cocher: FFI sponsorisé n'ayant pas obtenu de GIIN et remplir la Partie IV du formulaire W-8BEN-E ou la Partie X du formulaire W-8IMY. Indiquer également le nom de votre entité sponsorisée dans le champ correspondant et le GIIN de votre entité sponsorisée dans la case 9 de la page 1. Une entité sponsorisée devra obtenir son propre GIIN d'ici au 31 décembre 2015, sauf indication contraire dans l'IGA ou la réglementation.

Sous-catégorie 2: FFI réputées conformes certifiées (certified deemed-compliant)

Veillez noter que les classifications énumérées ci-dessous sont les classifications proposées dans le cadre de la version finale de la réglementation FATCA. Si vous résidez fiscalement dans un pays ayant signé un IGA avec les Etats-Unis, veuillez consulter l'Annexe II de votre IGA national pour avoir la liste des statuts des FFI réputés conformes qui sont applicables pour vous et relèvent de la catégorie des FFI non déclarantes avec IGA.

Classification des FFI réputés conformes certifiés	Descriptif succinct	Instructions
Banque locale non enregistrée (Nonregistering Local Bank)	Pour cette classification, l'entité ne doit opérer qu'en tant que banque (ou union de crédit), ne doit pas avoir de lieu d'activité fixe en dehors de son pays de constitution ou d'organisation, et ne doit pas avoir plus de 175 millions d'USD d'actifs à son bilan.	Veillez cocher: Banque locale non enregistrée réputée conforme et certifiée et remplir la Partie V du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XII du formulaire W-8IMY ou FFI non déclarante avec IGA selon votre emplacement géographique et l'IGA local
Etablissement financier étranger ne disposant que de comptes de faible valeur (Foreign Financial Institution with only Low Value Accounts)	Pour cette classification, tous les comptes financiers de l'entité doivent présenter un solde ou une valeur ne dépassant pas 50 000 USD.	Veillez cocher: FFI réputé conforme certifié ne disposant que de comptes de faible valeur et remplir la Partie VI du formulaire W-8BEN ou la Partie XIII du formulaire W-8IMY
Véhicules d'investissement privés sponsorisés (Sponsored, Closely Held Investment Vehicles)	Pour cette classification, l'entité doit être une entité de placement et avoir convenu avec une autre entité que cette dernière agisse en tant que sponsor pour la première entité. Par ailleurs, l'entité doit avoir 20 individus ou moins détenant l'intégralité des parts dans ses dettes et ses fonds propres.	Veillez cocher: Véhicule de placement privé sponsorisé, réputé conforme et certifié, et remplir la Partie VII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XIV du formulaire W-8IMY. Indiquer également le nom de votre entité sponsorisée dans le champ correspondant et le GIIN de votre entité sponsorisée dans la case 9 de la page 1. Ou indiquez FFI non déclarante avec IGA selon votre emplacement géographique et l'IGA local.
Entités de placement en dette à échéance limitée (Limited Life Debt Investment Entities)	Pour cette classification, l'entité doit avoir été formée avant le 17 janvier 2013 dans le but d'acquiescer un certain type de créances et détenir ces actifs jusqu'à l'échéance de l'actif du véhicule.	Veillez cocher: Entité de placement en dette à échéance limitée, réputée conforme et certifiée, et remplir la Partie VIII du formulaire W-8BEN-E ou la Partie XV du formulaire W-8IMY.
Conseillers en placement et gestionnaires de portefeuille (Investment Advisors and Investment Managers)	Pour cette classification, l'entité doit opérer dans les activités de conseil en placement et/ou gestion de portefeuille pour des clients et ne doit pas accepter de comptes financiers pour ces clients	Veillez cocher: Conseillers en placement et gestionnaires de portefeuille réputés conformes certifiés et remplir la partie IX du formulaire W-8BEN-E ou FFI non déclarante avec IGA selon votre emplacement géographique et l'IGA local

Si vous avez le sentiment qu'aucune des catégories précédentes ne décrit correctement vos obligations quant à FATCA, nous vous recommandons d'en rediscuter au sein de votre entité et/ou de consulter votre conseiller fiscal professionnel.

Remarque: si vous êtes une Nonparticipating FFI, veuillez cocher Nonparticipating FFI, remplir le reste du formulaire et le signer dans la partie XXIX s'il s'agit du formulaire W-8BEN-E ou dans la partie XXVIII s'il s'agit du formulaire W-8IMY. Dans les juridictions appliquant le secret bancaire, une déclaration de renonciation peut également être requise afin de consentir à être déclaré.

Glossaire

Terme	Référence	Explication / Définition
Organisations 501(c)	§1.1471-5(e)5(v) et Publication 557 de l'IRS	<p>Les entités de la section 501(c) sont des organisations à but non lucratif exemptées d'impôts qui ont obtenu de l'IRS le statut d'organisation relevant de la section 501(c).</p> <p>Certaines des entités comprises dans la section 501(c) incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les sociétés anonymes constituées en vertu d'une loi du Congrès (y compris les Unions de crédit fédérales) ■ Les organisations religieuses, éducatives, caritatives, scientifiques ou littéraires, associations d'évaluation de la sécurité publique, d'incitation à la compétition sportive amateur au niveau national ou international, de prévention de la cruauté envers les enfants ou les animaux ■ Les ligues civiles, organisations de bien-être social, et associations locales d'employés ■ Les organisations professionnelles, agricoles et horticoles ■ Les syndicats de métiers, chambres de commerce, chambres immobilières, etc. ■ Les clubs sociaux et de loisirs <p>Pour une liste complète des entités de la section 501(c), veuillez consulter la Publication 557 de l'IRS</p>
Contrat de rente	§1.1471-1(b)(5)	<p>L'expression «Contrat de rente» désigne un contrat dans lequel l'émetteur convient d'effectuer des paiements pendant une période déterminée totalement ou partiellement, se référant à l'espérance de vie d'une ou plusieurs personnes physiques. L'expression désigne également un contrat considéré comme un contrat de rente dans la loi, la réglementation ou la jurisprudence de la juridiction dans laquelle il a été établi, et dans lequel l'émetteur accepte d'effectuer des paiements pendant un certain nombre d'années.</p>
Activité bancaire	§1.1471-5(e)(2)(i)	<p>Une entité est considérée comme participant à une activité bancaire ou assimilée si, dans le cadre de son activité ordinaire avec les clients, l'entité accepte des dépôts et autres investissements similaires de fonds et participe régulièrement à une ou plusieurs des activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accorde des prêts personnels, hypothécaires, industriels ou autres, ou accorde d'autres extensions de crédits; ■ Achète, vend, escompte ou négocie des créances, des obligations sur échéances, des notes de créances, des lettres de change, des chèques, des effets de change, des reconnaissances de dette ou autres preuves d'endettement; ■ Emet des crédits documentaires et négocie les lettres de change qui en sont tirées; ■ Assure des services de trust ou de fiducie; ■ Finance des transactions sur devises; ou ■ Conclut, achète ou cède des contrats de location-financement ou des objets de leasing.
Contrat d'assurance susceptible de rachat	§1.1471-5(b)(3)(vii)	<p>L'expression «Contrat d'assurance susceptible de rachat» désigne un contrat d'assurance (à l'exclusion d'un contrat de réassurance des indemnités entre deux sociétés d'assurance et un contrat d'assurance du risque décès tel que décrit au paragraphe (b)(2)(ii) de cette section) dont la valeur totale de rachat est supérieure à 50 000 \$ à tout moment de l'année civile.</p>
Chapitre 4	§1.1471-1(b)(17)	<p>Le terme «Chapitre 4» désigne les sections 1471 à 1474 de l'Internal Revenue Code américain et les règlements y relatifs.</p>

Terme	Référence	Explication / Définition
Compte de dépôt titres	§1.1471-5(b)(3)(ii)	L'expression «Compte de dépôt titres» désigne un accord de détention d'un instrument financier, d'un contrat ou d'un placement (dont, entre autres, un titre de société, une note de créance, une obligation, une dette ou un autre titre de créance, une transaction sur devises ou matières premières, un credit default swap, un contrat d'échange basé sur un indice non financier, un contrat notionnel tel que défini au §1.446-3(c), un contrat d'assurance ou de rente, et toute option ou autre instrument dérivé) au bénéfice d'une autre personne.
Compte de dépôt en espèces	§1.1471-5(b)(3)(i)	L'expression «Compte de dépôt en espèces» désigne: <ul style="list-style-type: none"> ■ Tous les comptes commerciaux, courants, d'épargne, de prévoyance ou à terme, ou les comptes dont l'existence est établie par un certificat de dépôt, un certificat d'épargne, un certificat d'investissement, un livret bancaire, un titre de créance ou tout autre instrument de placement monétaire sous la garde d'une entité engagée dans une activité bancaire ou assimilée, pour laquelle cette institution est dans l'obligation d'accorder un crédit (que cet instrument prévoie ou non des intérêts), y compris, par exemple, un avoir sur un compte de carte de crédit émise par une société de carte de crédit engagée dans une activité bancaire ou assimilée; ou ■ Tout montant détenu par une société d'assurances en vertu d'un contrat d'investissement garanti ou d'un accord similaire de versement d'intérêts ou de portage d'intérêts au crédit du titulaire, ou de remboursement du montant détenu.
NFFE déclarante directe (Direct Reporting NFFE)	§1.1472-1(c)(3)	Une NFFE déclarante directe est une NFFE qui choisit de déclarer les informations sur ses détenteurs américains substantiels directs ou indirects à l'IRS, s'inscrit à l'IRS en tant que NFFE déclarante directe et respecte plusieurs autres exigences détaillées définies par l'IRS. Merci de consulter le §1.1472-1(c) (3) pour une liste exhaustive des obligations d'une NFFE déclarante directe.

Terme	Référence	Explication / Définition
Groupe étendu de sociétés affiliées	§1.1471-5(i)(2) §1504 §954(d)(3)	<p data-bbox="651 230 1458 510">Un groupe étendu de sociétés affiliées est défini conformément aux principes de la section 1504(a) et désigne l'une ou plusieurs des chaînes de membres liés par leur détention par une entité mère commune si l'entité mère commune détient directement les titres ou autres participations répondant aux exigences mentionnées ci-dessous chez au moins un des autres membres. En règle générale, seule une société anonyme doit être traitée comme l'entité mère commune d'un EAG (expanded affiliated group), sauf si le contribuable choisit de traiter une autre entité qu'une société anonyme comme l'entité mère commune.</p> <p data-bbox="651 551 1458 607">L'expression «membre d'un EAG» désigne une société anonyme ou toute autre entité pour laquelle les exigences de détention sont remplies.</p> <p data-bbox="651 647 1107 674">Les exigences de détention sont remplies si:</p> <ul data-bbox="667 685 1458 1292" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="667 685 1458 869">■ Sociétés – Une société sera considérée comme détenue par une autre entité membre ou par l'entité mère commune si plus de 50% de l'ensemble des droits de vote des fonds propres de cette société et plus de 50% de la valeur totale des fonds propres de cette société sont directement détenus par un ou plusieurs membres du groupe (dont l'entité mère commune) <li data-bbox="667 880 1458 1032">■ Sociétés de personnes – Une société de personnes sera considérée comme détenue par une autre entité membre (dont l'entité mère commune) si plus de 50% des fonds propres (en valeur) ou des intérêts sur les bénéfices dans le partenariat sont directement détenus par un ou plusieurs membres du groupe (dont l'entité mère commune) <li data-bbox="667 1043 1458 1292">■ Trusts – Un trust sera considéré comme détenu par une autre entité membre ou par l'entité mère commune si plus de 50% des intérêts bénéficiaires (en valeur) de ce trust sont directement détenus par un ou plusieurs membres du groupe (dont l'entité mère commune). Un intérêt bénéficiaire dans un trust comprend un intérêt détenu par une entité considérée comme un constituant (grantor) ou un autre propriétaire du trust en vertu des sections 671 à 679 ainsi qu'un intérêt bénéficiaire sur le trust.

Terme	Référence	Explication / Définition
Revenu passif	§1.1472-1(c)(1)(iv)(A)	<p>Le revenu passif désigne la portion du revenu brut qui est composée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des dividendes, dont les dividendes de remplacement; ■ Des intérêts; ■ Du revenu équivalent à des intérêts, dont les intérêts de remplacement et les montants issus ou perçus en vertu d'un ensemble de contrats d'assurance si les montants perçus dépendent totalement ou partiellement de la performance de l'ensemble; ■ Des loyers et des redevances, autres que les loyers et les redevances découlant de la conduite active d'une opération réalisée, au moins en partie, par des employés de la NFFE; ■ Des rentes; ■ Des gains supérieurs aux pertes suite à la vente ou à l'échange d'un bien qui donne lieu à un revenu passif tel que décrit dans les points (1) à (5) ci-dessus; ■ Des gains supérieurs aux pertes suite à des transactions (comme des futures, des contrats à termes et autres transactions similaires) sur toute matière première, mais à l'exception: <ul style="list-style-type: none"> – de toute transaction de couverture en matières premières, telle que décrite dans la section 954(c)(5)(A), déterminée par le traitement de la société anonyme ou de personnes comme une société étrangère contrôlée; ou – de gains commerciaux actifs ou de pertes issus de la vente de matières premières, mais seulement si une large partie des matières premières de l'entité étrangère sont des biens décrits aux paragraphes (1), (2) ou (8) de la section 1221(a); ■ Des gains en devises supérieures aux pertes en devises (suivant la définition de la section 988(b)) attribuables à toute transaction selon la section 988; ■ Du revenu net des contrats notionnels tels que définis au §1.446-3(c)(1) ■ Des montants perçus dans le cadre de contrats d'assurance susceptible de rachat; ou ■ Des montants gagnés par une société d'assurances en lien avec ses réserves pour contrats d'assurance et de rente.
Revenu passif – Exceptions	§1.1472-1(c)(1)(iv)(B)	<p>Les exceptions au traitement du revenu passif comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tout revenu issu d'intérêts, de dividendes, de loyers ou de redevances qui est perçu ou cumulé grâce à une personne affiliée dans la mesure où ce montant est correctement allouable au revenu de ladite personne affiliée qui n'est pas un revenu passif. Aux fins de ce paragraphe (c)(1)(iv)(B)(1), le terme «personne affiliée» a le sens qui lui est donné par la section 954(d)(3), étant entendu que l'on remplace «entité étrangère» par «société étrangère contrôlée» chaque fois que l'expression apparaît dans la section 954(d)(3); ou ■ Dans le cas d'une entité étrangère qui agit régulièrement comme négociante de biens, en vertu de la description du paragraphe (c)(1)(iv)(A)(6) de cette section (à propos de la vente ou de l'échange de biens donnant lieu à un revenu passif), les contrats à terme, les contrats d'option ou les instruments financiers similaires (dont les contrats notionnels et tous les instruments indexés sur les matières premières)— <ul style="list-style-type: none"> – Tout élément de revenu ou de gain (à l'exception de tout dividende ou intérêt) issu de toute transaction (dont les couvertures et les transactions impliquant un règlement physique) obtenu au cours ordinaire de l'activité de ce négociant, en sa qualité de négociant; et – Si ce négociant est un négociant en titres (au sens de la section 475(c) (2)), tout revenu de toute transaction conclue au cours ordinaire de cette activité en tant que négociant en titres.

Terme	Référence	Explication / Définition
Passive NFFEs	Interprétation du Credit Suisse du §1.1472-1(c)(1)(iv) et §1.1471-1(b)(88)	Une Passive NFFE est une entité non financière qui dégage plus de 50% de son revenu brut de revenus passifs (voir définition) ou dont plus de 50% des actifs produisent ou sont détenus pour produire des revenus passifs (comme des valeurs mobilières, des biens locatifs détenus en investissement, etc.)
Liste des sociétés anonymes étrangères per se	§301.7701-2(b)(8)(i)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Australie, PTY Limited ■ Autriche, Aktiengesellschaft ■ Brésil, Sociedade Anonima ■ Canada, Corporation et Company ■ Espace économique européen/Union européenne, Societas Europaea ■ France, Société Anonyme ■ Allemagne, Aktiengesellschaft ■ Grèce, Anonymos Etairia ■ Inde, Public Limited Company ■ Italie, Societa per Azioni ■ Japon, Kaibushiki Gaisha ■ Liechtenstein, Aktiengesellschaft ■ Luxembourg, Société Anonyme ■ Mexique, Sociedad Anonima ■ Pays-Bas, Naamloze Vennootschap ■ Russie, Otkrytoye Aktsionerney Obshchestvo ■ Arabie Saoudite, Sharikat Al-Mossahamah ■ Singapour, Private Limited Company, Limited Liability Company ■ Afrique du Sud, Public Limited Company ■ Espagne, Sociedad Anonima ■ Suisse, société anonyme ■ Royaume-Uni, Public Limited Company <p>Pour une liste exhaustive des entités étrangères considérées comme des sociétés anonymes aux fins de la fiscalité américaine, veuillez consulter le Formulaire 8832 de l'IRS et les instructions afférentes.</p>
Géré professionnellement	§1.1471-5(e)(4)(i)(B)	<p>Une entité est gérée par une autre entité si l'entité gérante réalise, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services tiers, l'une des activités suivantes au nom de l'entité gérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Négociation d'instruments du marché monétaire (chèques, factures, certificats de dépôts, instruments dérivés, etc.); monnaies étrangères; instruments sur devises, taux d'intérêt et indexés; titres transférables ou commodity futures; ■ Gestion individuelle ou collective de portefeuille; ou ■ Autre investissement, administration ou gestion de fonds, d'argent ou d'actifs financiers au nom d'autres personnes

Terme	Référence	Explication / Définition
Négoциé régulièrement	§1.1472-1(c)(1)(i)(A)	<p>Un titre d'une société est considéré comme régulièrement négocié sur un ou plusieurs marchés établis de valeurs mobilières sur une année civile si</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une ou plusieurs classes d'actions de la société, qui représentent au total plus de 50% des droits de vote combinés de toutes les classes d'actions de la société ouvrant droit au vote et de la valeur totale du capital de la société, ont été cotées sur ce ou ces marché(s) au cours de l'année civile antérieure; et ■ Pour chaque classe considérée pour l'exigence de cotation de plus de 50%: ■ Les transactions dans chacune de ces classes sont avérées, au-delà des quantités de minimis, sur ce ou ces marché(s) pendant au moins 60 jours au cours de l'année civile antérieure; et ■ Le nombre total d'actions dans chacune de ces classes qui sont négociées sur ce ou ces marché(s) au cours de l'année antérieure correspond au moins à 10% du nombre moyen d'actions en circulation dans cette classe sur l'année civile antérieure.
Caisse de retraite: Caisse de retraite selon le traité	§1.1471-6(f)(1)	<p>Fonds établi dans un pays avec lequel les Etats-Unis ont conclu un traité d'imposition sur le revenu qui est en vigueur, à condition que le fonds puisse bénéficier de l'application de ce traité sur les revenus qui proviennent des Etats-Unis (ou qu'il y puisse en bénéficier s'il dégageait l'un de ces revenus) en tant que résident de l'autre pays qui satisfait aux restrictions en matière de «limitation on benefits», et qui est principalement opéré pour gérer ou verser des prestations de retraite ou de vieillesse;</p>
Caisse de retraite: Caisse de retraite à large participation	§1.1471-6(f)(2)	<p>Fonds établi pour verser des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès, ou de toute combinaison de ces derniers, à des bénéficiaires étant ou ayant été employés (ou à des personnes désignées par ces employés) d'un ou plusieurs employeurs en considération des services rendus, à condition que le fonds:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ne dispose pas d'un bénéficiaire qui aurait seul le droit à plus de 5% des actifs du fonds; ■ Soit soumis à la réglementation du gouvernement et fournisse une déclaration d'information annuelle sur les bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes du pays dans lequel le fonds est établi ou opère; et ■ Réponde à une ou plusieurs des exigences suivantes— <ul style="list-style-type: none"> – Le fonds est généralement exempté de l'impôt sur le revenu du capital en vertu des lois du pays dans lequel il est établi ou opère en raison de son statut de caisse de retraite ou de prévoyance; – Le fonds reçoit au moins 50% de l'ensemble de ses contributions (à l'exception des transferts de patrimoine venant de comptes décrits au §1.1471-5(b)(2)(i)(A) (à propos des comptes de retraite et de prévoyance) depuis des comptes de retraite et de prévoyance décrits dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2, ou depuis d'autres caisses de retraite décrites dans ce paragraphe ou dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2 des employeurs qui financent; – Les distributions ou les sorties du fonds ne sont autorisées qu'en cas d'occurrence d'événements précis liés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf distributions par roulement à des comptes décrits au §1.1471-5(b)(2)(i)(A) (à propos des comptes de retraite et de prévoyance), sur des comptes de retraite et de prévoyance décrits dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2, ou sur d'autres caisses de retraite décrites dans ce paragraphe (f) ou dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2. Des pénalités s'appliqueront aux distributions ou sorties réalisées avant ces événements précis; ou

Terme	Référence	Explication / Définition
Caisse de retraite: Caisse de retraite à participation restreinte	§1.1471-6(f)(3)	Fonds établi pour verser des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires étant ou ayant été employés (ou à des personnes désignées par ces employés) d'un ou plusieurs employeurs en considération des services rendus, à condition que: <ul style="list-style-type: none"> ■ Le fonds ait moins de 50 participants; ■ Le fonds soit financé par un ou plusieurs employeurs et que chacun de ces employeurs ne soit pas une entité de placement ou une Passive NFFE; ■ Les contributions des employés et des employeurs (à l'exception des transferts de patrimoine depuis d'autres fonds décrits au paragraphe (f)(1) de cette section ou des comptes décrits au §1.1471-5(b)(2)(i)(A) (à propos des comptes de retraite et de prévoyance), ou les comptes de retraite et de prévoyance décrits dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2, soient respectivement limités en fonction du revenu dégagé et des compensations obtenues par l'employé; ■ Les participants qui ne résident pas dans le pays dans lequel le fonds est établi ou opéré n'aient pas droit à plus de 20% des actifs du fonds; et ■ Le fonds soit soumis à la réglementation du gouvernement et fournisse une déclaration d'information annuelle sur les bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes du pays dans lequel le fonds est établi ou opère.
Caisse de retraite: Fonds constitué selon un plan semblable à un plan relevant de la section 401(a)	§1.1471-6(f)(4)	Fonds constitué conformément à un plan de prévoyance qui respecterait les exigences de la section 401(a), à l'exception de l'obligation de financement par un trust créé ou constitué aux Etats-Unis.
Caisse de retraite: Véhicules de placement exclusivement destinés aux caisses de retraite	§1.1471-6(f)(5)	Fonds exclusivement établi pour générer un revenu au bénéfice d'une ou plusieurs caisses de retraite telles que décrites dans les paragraphes (f)(1) à (5) de cette section ou dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2, de comptes décrits au §1.1471-5(b)(2)(i)(A) (à propos des comptes de retraite et de prévoyance), ou de comptes de retraite et de prévoyance décrits dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2.
Caisse de retraite: Caisse de pension d'un ayant droit économique exempté	§1.1471-6(f)(6)	Fonds établi et financé par un ayant droit économique exempté tel que décrit aux paragraphes (b), (c), (d), ou (e) de cette section ou par un ayant droit économique exempté (autre qu'un fonds considéré comme un ayant droit économique exempté) décrit dans un IGA applicable de modèle 1 ou 2, afin d'assurer des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès aux bénéficiaires ou aux participants étant ou ayant été employés (ou aux personnes désignées par ces employés) par l'ayant droit économique exempté, ou qui ne sont pas des employés actuels ou passés, mais dont les prestations qui leur sont versées le sont en considération de services personnels réalisés pour l'ayant droit économique exempté.
NFFE déclarante directe sponsorisée (Sponsored Direct Reporting NFFE)	§1.1472-1(c)(5)	Une NFFE est une NFFE déclarante directe sponsorisée si la NFFE est une NFFE déclarante directe (Direct Reporting NFFE) et qu'une autre entité, qui n'est pas un FFI non participant, a convenu avec la NFFE d'agir en entité sponsor. Voir §1.1472-1(c) (5) pour une liste exhaustive des obligations de l'entité sponsor.
Centre de trésorerie	§1.1471-5(e)(5)(i)(D)	Une entité est un centre de trésorerie si son principal objectif est de procéder à des transactions d'investissement, de couverture et de financement avec ou pour des membres de son groupe de sociétés affiliées dans le but de gérer le risque de cours, de devise ou de fluctuation du taux d'intérêt. Voir §1.1471-5(e) (5) (i) (D) pour une définition complète.